



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46
E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr
Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 31 janvier le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/2020

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Éliane Montamat, Claude Airaud,

ABSENT (S) : Luc Vrignaud (absent excusé), Béatrice Houiller, Jocelin Quillet (excusé avec Pouvoir à M. La Mache) :
POUVOIR (S) : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion de conseil municipal n'a pas été transmis et sera donc validé au prochain conseil.

OBJET : CONVENTION SYDEV POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

REF : D200131A

Suite à la tempête, les décorations de Noël et l'éclairage ne fonctionnaient pas. Il semble que l'orage soit à l'origine de la panne de l'horloge astronomique n°005. Une horloge de remplacement a été mise en place en attendant les travaux définitifs qui sont présentés dans la convention 2019.ECL.133 avec une participation pour la commune de 353 €. La guirlande lumineuse est restée hors service.

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	705,00	846,00	705,00	50,00 %	353,00
TOTAL PARTICIPATION					353,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

OBJET : VALIDATION DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS

REF : D200131B

Proposition de l'entreprise Jardin d'Autises pour 2020

<u>Récapitulatif Lots</u>	<u>Montants Euros</u>
* station epuration	1 399,86
* extension cimetiére	1 049,86
* le coudreau chemin enherbé	700,00
* le coudreau aire de pique nique	1 049,86
* Pointe RD la garenne	499,94
* retz	1 049,86
* trottoirs RD bourg	1 199,94
Montant H.T. ...	6 949,32
Montant TVA ...	1 389,86
Total T.T.C. ...	8 339,18

L'entretien de l'embarcadère n'est pas inclus la prestation, l'agent communal continue de gérer cette partie. La prestation de l'an passé a donné satisfaction. La proposition est acceptée à l'unanimité.

OBJET : VALIDATION MARCHE AMENAGEMENTS DE SECURITE

Réf : D200131C

3 Plis dématérialisés ont été reçus sur la plateforme, dont 1 hors délai et sans l'ensemble des pièces.

L'analyse des offres par M. Giraud Paul, maître d'œuvre donne les résultats suivants :

COLAS lors de la vérification des prix, aucune erreur n'apparaît dans les prix unitaires. Le montant de l'offre après vérification est en adéquation avec l'acte d'engagement.

EIFFAGE PCL lors de la vérification des prix, aucune erreur n'apparaît dans les prix unitaires. Le montant de l'offre après vérification est en adéquation avec l'acte d'engagement.

RINEAU : L'offre de l'entreprise Rineau est au sens de l'article 56 du décret 2016-361 irrégulière, car : « elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ». La vérification des prix unitaires n'a pas été réalisée, car l'entreprise n'a pas remis le bordereau des prix unitaires. Dans l'article 3-1-2 du règlement de consultation, les candidats doivent remettre : l'acte d'engagement, le CCAP daté et signé, le CCTP daté et signé, le planning des travaux sous forme calendaire.

Aucun de ces documents n'a été remis, seul un détail estimatif a été déposé donc l'offre de cette entreprise ne sera pas examinée.

Analyse des offres sur les prix en lettres du bordereau des prix

Estimation des travaux de l'ensemble des tranches: 46 421,40 € TTC

Entreprises	Montant à l'offre en € TTC sur l'acte d'engagement	Critères de jugements				Note finale sur 5	Clas N°
		Prix		Valeur technique			
		note sur 5	Total avec pondération 60%	note sur 5	Total avec pondération 40%		
COLAS	49 580,86	5,00	3,00	4,70	1,88	4,88	1
EIFFAGE-MIGNE	62 490,51	3,54	2,12	4,70	1,88	4,00	2
			0,00		0,00	0,00	
			0,00		0,00	0,00	

Le conseil valide le choix de l'entreprise COLAS. Rendez-vous est pris le 17 février avec le maître d'oeuvre et l'entreprise pour mise au point, surtout au niveau de temps d'intervention. La commune ne veut pas de travaux pendant la saison touristique.

OBJET : TELEPHONIE MOBILE

Réf : D200131D

Le conseil ne délibérera pas sur le sujet avant l'avancée des travaux (dépôt du dossier d'urbanisme) avec questionnement sur l'extension de réseau électrique de 400 mètres qui doit être faite sur la ligne moyenne tension avec pose d'un transformateur obligatoire. Les dépenses afférentes doivent être prises en charge par Bouygues (accord en attente).

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Réf : D200131E & F

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	248 712,11	66 200,43	314 912,54
Titres de recettes émis (b)	221 772,03	63 710,00	285 482,03
Réductions de titres (c)		4 500,00	4 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	221 772,03	59 210,00	280 982,03
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	248 712,11	66 200,43	314 912,54
Mandats émis (f)	98 012,53	9 220,95	107 233,48
Annulations de mandats (g)		10,81	10,81
Dépenses nettes (h = f - g)	98 012,53	9 210,14	107 222,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	123 759,50	49 999,86	173 759,36
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019

ASST - ST-SIGISMOND					
Investissement	-131 355,93		123 759,50		-7 596,43
Fonctionnement	12 632,72	632,29	49 999,86		62 000,29
Sous-Total	-118 723,21	632,29	173 759,36		54 403,86
TOTAL III	-118 723,21	632,29	173 759,36		54 403,86
TOTAL I + II + III	-118 723,21	632,29	173 759,36		54 403,86

La communauté de communes a repris la compétence assainissement collectif (obligatoire par la nouvelle loi NOTRE) au 01/01/2020 et a décidé que les communes conserveraient les résultats des budgets communaux. L'excédent sera donc reversé au budget principal, et le budget assainissement est clos au 31/12/2019. Conformément à la loi, les habitants ont 2 ans pour se raccorder à compter de la mise en service, passé ce délai une amende est applicable.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS - DOSSIER CHAUFFAGE ÉGLISE

Réf : *D200131G*

Le maire informe que les travaux de toiture ont été retardés du fait de la météo

La commune a un projet de rénovation thermique pour l'église. Le chauffage actuel au gaz est obsolète et doit être remplacé. Un devis réalisé par l'entreprise DELESTRE pour un chauffage électrique à panneau rayonnant a été reçu (Estimation 16 195,50 € HT). La commune a validé la demande de subventions pour ce dossier de rénovation thermique.

Sur la base du Plan de financement proposé pour le dossier DETR :

ÉTAT (DSIL) : 30 % - DÉPARTEMENT : aide petit patrimoine 20 % - RÉGION : fond patrimoine 15 % - SYDEV : rénovation énergétique 10 % - FONDATION DU PATRIMOINE : 5 %

Le Maire propose de délibérer pour déposer l'ensemble des dossiers de subventions.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour déposer toutes les demandes de subvention possible.

OBJET : SUBVENTION ADMR

Réf : *D200131H*

La demande de subvention est arrivée en mairie, les documents présentés indiquent une demande à hauteur de 383 € sur la base des heures effectuées sur la commune

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'attribution de 383 € de subvention pour le compte de l'année 2019 mais versé en 2020.

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS - TRAVAUX PERIL IMMINENT

Réf : *D D200131I*

Une maison du Coudreau est en mauvais état (effondrement par l'intérieur). Des matériaux sont tombés chez un des riverains et menacent l'espace public. Le Maire a lancé la procédure de péril imminent. Un expert dépêché par le tribunal administratif a confirmé le péril imminent. Les travaux étant urgents, les propriétaires ont 10 jours pour réaliser. À défaut, la commune doit faire le nécessaire et doit provisionner les fonds au budget qu'elle mettra ensuite en recouvrement.

Les frais de mise en sécurité et l'expertise sont estimés à environ 10 000.00 €. M. le Maire demande donc au conseil de prévoir les crédits budgétaires antérieurement au vote du budget primitif.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier et à l'unanimité :

- Donne pouvoir au Maire pour engager si besoin les travaux
- Donne pouvoir au Maire pour signer les devis et pièces nécessaires au dossier
- Accepte d'ouvrir des prévisions budgétaires à hauteur de 10 000 € aux comptes suivants : «Dépenses» (Compte 4541) et «Recettes»(Compte 4542).

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D200131QD

Commission Environnement voirie et bâtiments

Syndicat mixte : Une modification des statuts est rendue obligatoire par l'agrandissement du périmètre d'intervention (notamment quelques communes des Deux-Sèvres). Les réserves de substitutions ont été réalisées. Une négociation est en cours pour dépassement des coûts (30 millions au lieu de 27 millions). Le financement complémentaire sera assuré par augmentation de la durée d'amortissement. Un prêt de 1,8 million est également prévu pour le budget 2020.

Assainissement collectif : Les services techniques de la communauté de communes sont venus pour prendre en compte les travaux de suivi et d'entretien par la station. Ces derniers seront sous-traités par la SAUR. Celle-ci prend en charge la gestion de la station.

Carte défectueuse : le Maire a pris contact avec l'entreprise et l'a informée de son intention de porter l'affaire en contentieux en l'absence de résolution dans les prochains jours.

Commission Culture Manifestations et communications

Le bulletin municipal est distribué. L'attention est attirée sur la rubrique « connaissez-vous vos voisins ». En application du RGPD, les personnes intéressées doivent donner leur accord pour y figurer.

Commission affaires scolaires et sociales

Une réunion avec les associations est prévue le 07/02/2020 dans le cadre du Label double cœur. Les questions des subventions et partenariats seront abordées.

Poulailler de l'école : les poules ont disparu au moment des vacances de Noël. 3 poules vont être données après quelques travaux par l'agent. La poursuite de ce dispositif est importante pour la gestion des déchets et le partenariat de l'institutrice.

Rencontre intergénérationnelle : de nouveaux bénévoles ont rejoint le groupe. D'autres vont suivre.

Autres informations et comptes-rendus des réunions dans les organismes extérieurs

Le Parc Interrégional renouvelle l'opération de préservation de la trame paysagère avec des essences résistantes à la chalarose. La commune a été mise en avant pour son opération pilote. Un programme de replantation en peupliers (pas en plein, mais en bordure) est envisagé en raison d'un déficit en bois de peuplier.

CCVSA : Un atelier participatif a été organisé à Saint Sigismond dans le cadre de la Politique enfance jeunesse famille.

Remplacement des lignes à route de Damvix et Canal de Reth : La commune n'est pas maître d'ouvrage c'est le Sydev. Les poteaux neufs vont remplacer tous les poteaux pour permettre le passage des différents réseaux (téléphone, électricité).

Canal de Reth : L'entreprise Bouygues a percé une canalisation qui a entraîné un éboulement de la berge (appartenant aux Marais Mouillés) - Un accord semble trouvé pour réaliser les réfections nécessaires.

Encombrement de la voie publique : un rappel sera fait à un riverain qui obstrue une partie de la voie publique.

Le secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE, SAINT-SIGISMOND
Denis LA MACHE

